FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

1. Identification

Identificateur de produit	ECOCOOL 411
Autres moyens d'identification	Aucune information disponible.
Usage recommandé:	Liquide Travaillant En métal
Restrictions d'emploi:	Utilisation industrielle seulement

Informations sur le fabricant/importateur/distributeur

Fabricant

Nom de la société:	FUCHS LUBRICANTS CANADA LTD.
Adresse:	405 Dobbie Drive Cambridge, ON N1T 1S8
Téléphone:	519-622-2040
Télécopie:	519-622-2220
Personne à contacter:	Technical Services Department

Numéro d'appel d'urgence: 519-622-2040 (Bus. hrs) CANUTEC 1-888-226-8832 (24 hrs)

2. Identification des dangers

Classe de Danger

Dangers pour la Santé

Toxicité pour la reproduction	Catégorie 2

Toxicité inconnue - Santé

Toxicité aigüe, orale	28.5 %
Toxicité aigüe, dérmale	38.5 %
Toxicité aiguë, inhalation, vapeurs	45.79 %
Toxicité aiguë, inhalation, poussières ou brouillard	39.97 %

% du mélange consiste en ingrédients de toxicité aiguë inconnue

Éléments d'étiquetage

Symbole de Danger:

Mention d'Avertissement:	Attention
Mention de Danger:	Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.
Conseils de Prudence	
Prévention:	Se procurer les instructions spéciales avant utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
Intervention:	EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.
Stockage:	Garder sous clef.
Evacuation:	Éliminer le contenu/ récipient dans une installation approuvée, conformément à la réglementation locale/ régionale/ nationale/ internationale.

Autres dangers ne donnant pas lieu à classement selon le SGH: Aucun(e).

3. Composition/informations sur les composants

Mélanges

Identité Chimique	Nom commun et synonymes	Numéro CAS	Teneur en pourcentage (%)*
distillats naphténiques lourds (pétrole), hydrotraités	huile minérale,	64742-52-5	10 - 30%
alcanes, C14-16, chloro	alcanes, C14-16, chloro,	1372804-76-6	1 - 5%
composé de triazine	composé de triazine,	4719-04-4	1 - 5%
Hexylene glycol	Hexylene glycol,	107-41-5	1 - 5%
alcool éthoxylé	alcool éthoxylé,	68920-66-1	1 - 5%
acide borique	Boric acid,	10043-35-3	1 - 5%
Alcohols, C16-18, ethoxylated propoxylated	alcoxylate d'alcool gras,	68002-96-0	0.5 - 1.5%
2,2',2"-nitrilotriéthanol	Triethanolamine,	102-71-6	0.1 - 1%
2-aminoéthanol	Monoethanolamine,	141-43-5	0.1 - 1%

* Toutes les concentrations sont exprimées en pourcentage pondéral sauf si le composant est un gaz. Les concentrations de gaz sont exprimées en pourcentage volumique.

4. Premiers secours

Ingestion: Rincer soigneusement la bouche. Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise. NE PAS faire vomir.

Inhalation:	Transporter à l'air frais. Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.
Contact avec la Peau:	Enlever les vêtements et les chaussures contaminés. Laver les zones de contact à l'eau et au savon. En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.
Contact oculaire:	Rincer avec soin à l'eau. En cas d'irritation, consulter un médecin. Continuer à rincer pendant au moins 15 minutes.

Symptômes/effets les plus importants, aigus et différés

Symptômes:	Aucune information disponible.
Dangers:	Aucune information disponible.

Indication d'un besoin médical immédiat et traitement spécial requis

Traitement:	Consulter un médecin en cas de symptômes.

5. Mesures de lutte contre l'incendie

Dangers d'Incendie Généraux:	Aucun risque exceptionnel d'incendie et d'explosion.

Moyens d'extinction appropriés (et inappropriés)

Moyens d'extinction appropriés:	Aucune information disponible.
Moyens d'extinction inappropriés:	Ne pas lutter contre l'incendie au jet d'eau pour ne pas propager les flammes.
Dangers spécifiques dus au produit chimique:	La chaleur peut provoquer l'explosion des récipients. En cas d'incendie, des gaz dangereux pour la santé peuvent se former.

Équipement de protection spécial et précautions pour les pompiers

Procédures spéciales de lutte contre l'incendie:	Aucune information disponible.
Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu:	Les pompiers doivent porter un équipement de protection standard, notamment vêtement ignifuge, casque à masque facial, gants, bottes en caoutchouc et, dans les espaces clos, un appareil respiratoire autonome.

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence:	Voir l'équipement de protection individuelle à la Section 8. Ne pas toucher les récipients endommagés ou le produit déversé à moins de porter les vêtements de protection appropriés. Maintenir à distance le personnel non autorisé. Assurer une ventilation adéquate.

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:	Absorber le produit avec du sable ou un autre absorbant inerte. Arrêter le débit de matière, si ceci est sans risque.
Précautions pour la protection de l'environnement:	Éviter le rejet dans l'environnement. Ne pas contaminer les sources d'eau ou les égouts. Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger.

7. Manipulation et stockage

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger:	Les utilisateurs finaux devraient respecter les meilleures pratiques de l'industrie lors de la manipulation et l'utilisation de ce produit. Les conseils peuvent être trouvés en utilisant la version actuelle de ASTM Standard E1497-05: Standard Practice for Selection and Safe Use of Water-Miscible and Straight Oil Metal Removal Fluids Assurer une ventilation efficace. Contient des amines. Ne pas ajouter de nitrite de sodium ou d'autres agents nitrosants susceptibles de former des nitrosamines cancérogènes. Se conformer aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle. Porter un équipement de protection personnelle approprié. N'exposez pas à la chaleur intense comme le produit peut développer et pressuriser le récipient.
Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités:	Conserver dans le récipient d'origine hermétiquement fermé. Éviter tout contact avec des agents comburants. Conserver à l'écart des matières incompatibles.

8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Paramètres de contrôle

Valeurs Limites d'Exposition Professionnelle

Identité Chimique	Type	Valeurs Limites d'Exposition	Source
distillats naphténiques lourds (pétrole), hydrotraités - Brouillard	TWA	1 mg/m3	Canada. Colombie-Britannique VLE's. (Valuers limite d'exposition pour les substances chimiques, Réglementation sur la santé et sécurité au travail 296/97, et ses modifications. (05 2013)
distillats naphténiques lourds (pétrole), hydrotraités - Brouillard	STEL	10 mg/m3	Canada. LEMT du Québec, (Ministère du Travail. Règlement sur la qualité du milieu de travail), dans leur version modifiée (09 2017)
	TWA	5 mg/m3	Canada. LEMT du Québec, (Ministère du Travail. Règlement sur la qualité du milieu de travail), dans leur version modifiée (09 2017)

Hexylene glycol	CEILING	25 ppm 121 mg/m3	Canada. LEMT de l'Alberta, (Code de santé et de sécurité au travail, partie 1, tableau 2), dans sa version modifiée (07 2009)
Hexylene glycol	CEILING	25 ppm	Canada. Colombie-Britannique VLE's. (Valuers limite d'exposition pour les substances chimiques, Réglementation sur la santé et sécurité au travail 296/97, et ses modifications. (09 2011)
Hexylene glycol	CEILING	25 ppm	Canada. LEMT du Manitoba (Règlement 217/2006, Loi sur la sécurité et l'hygiène du travail), dans leur version modifiée (03 2012)
Hexylene glycol	Ceiling	25 ppm	Canada. LEMT de la Saskatchewan (Règlement sur la santé et la sécurité au travail, 1996, tableau 21), dans leur version modifiée (05 2009)
Hexylene glycol	CEILING	25 ppm 121 mg/m3	Canada. LEMT du Québec, (Ministère du Travail. Règlement sur la qualité du milieu de travail), dans leur version modifiée (09 2017)
Hexylene glycol - Fraction vapeur	TWA	25 ppm	Canada. LEMT de l'Ontario. (Contrôle de l'exposition aux agents biologiques ou chimiques), dans sa version modifiée (01 2020)
	STEL	50 ppm	Canada. LEMT de l'Ontario. (Contrôle de l'exposition aux agents biologiques ou chimiques), dans sa version modifiée (01 2020)
Hexylene glycol - Fraction vapeur	TWA	25 ppm	États-Unis. ACGIH, valeurs limites d'exposition, dans leur version modifiée (03 2017)
Hexylene glycol - Aérosol, inhalable.	STEL	10 mg/m3	États-Unis. ACGIH, valeurs limites d'exposition, dans leur version modifiée (03 2017)
Hexylene glycol - Fraction vapeur	STEL	50 ppm	États-Unis. ACGIH, valeurs limites d'exposition, dans leur version modifiée (03 2017)
acide borique - Inhalable	STEL	6 mg/m3	Canada. Colombie-Britannique VLE's. (Valuers limite d'exposition pour les substances chimiques, Réglementation sur la santé et sécurité au travail 296/97, et ses modifications. (09 2011)
	TWA	2 mg/m3	Canada. Colombie-Britannique VLE's. (Valuers limite d'exposition pour les substances chimiques, Réglementation sur la santé et sécurité au travail 296/97, et ses modifications. (09 2011)
acide borique - Fraction inhalable.	8 HR ACL	2 mg/m3	Canada. LEMT de la Saskatchewan (Règlement sur la santé et la sécurité au travail, 1996, tableau 21), dans leur version modifiée (05 2009)
	15 MIN ACL	6 mg/m3	Canada. LEMT de la Saskatchewan (Règlement sur la santé et la sécurité au travail, 1996, tableau 21), dans leur version modifiée (05 2009)
acide borique - Fraction inhalable.	STEL	6 mg/m3	Canada. LEMT de l'Ontario. (Contrôle de l'exposition aux agents biologiques ou chimiques), dans sa version modifiée (01 2020)
	TWA	2 mg/m3	Canada. LEMT de l'Ontario. (Contrôle de l'exposition aux agents biologiques ou chimiques), dans sa version modifiée (01 2020)
acide borique - Fraction inhalable.	TWA	2 mg/m3	États-Unis. ACGIH, valeurs limites d'exposition, dans leur version modifiée (03 2012)
	STEL	6 mg/m3	États-Unis. ACGIH, valeurs limites d'exposition, dans leur version modifiée (03 2012)

2,2',2''-nitrilotriéthanol	TWA		5 mg/m3	Canada. LEMT de l'Alberta, (Code de santé et de sécurité au travail, partie 1, tableau 2), dans sa version modifiée (07 2009)
2,2',2''-nitrilotriéthanol	TWA		5 mg/m3	Canada. Colombie-Britannique VLE's. (Valuers limite d'exposition pour les substances chimiques, Réglementation sur la santé et sécurité au travail 296/97, et ses modifications. (09 2011)
2,2',2''-nitrilotriéthanol	TWA	0.5 ppm	3.1 mg/m3	Canada. LEMT de l'Ontario. (Contrôle de l'exposition aux agents biologiques ou chimiques), dans sa version modifiée (11 2010)
2,2',2''-nitrilotriéthanol	8 HR ACL		5 mg/m3	Canada. LEMT de la Saskatchewan (Règlement sur la santé et la sécurité au travail, 1996, tableau 21), dans leur version modifiée (05 2009)
	15 MIN ACL		10 mg/m3	Canada. LEMT de la Saskatchewan (Règlement sur la santé et la sécurité au travail, 1996, tableau 21), dans leur version modifiée (05 2009)
2,2',2''-nitrilotriéthanol	TWA		5 mg/m3	Canada. LEMT du Québec, (Ministère du Travail. Règlement sur la qualité du milieu de travail), dans leur version modifiée (09 2017)
2,2',2''-nitrilotriéthanol	TWA		5 mg/m3	États-Unis. ACGIH, valeurs limites d'exposition, dans leur version modifiée (03 2012)
2-aminoéthanol	TWA	3 ppm	7.5 mg/m3	Canada. LEMT de l'Alberta, (Code de santé et de sécurité au travail, partie 1, tableau 2), dans sa version modifiée (07 2009)
	STEL	6 ppm	15 mg/m3	Canada. LEMT de l'Alberta, (Code de santé et de sécurité au travail, partie 1, tableau 2), dans sa version modifiée (07 2009)
2-aminoéthanol	STEL	6 ppm		Canada. Colombie-Britannique VLE's. (Valuers limite d'exposition pour les substances chimiques, Réglementation sur la santé et sécurité au travail 296/97, et ses modifications. (09 2011)
	TWA	3 ppm		Canada. Colombie-Britannique VLE's. (Valuers limite d'exposition pour les substances chimiques, Réglementation sur la santé et sécurité au travail 296/97, et ses modifications. (09 2011)
2-aminoéthanol	STEL	6 ppm		Canada. LEMT de l'Ontario. (Contrôle de l'exposition aux agents biologiques ou chimiques), dans sa version modifiée (11 2010)
	TWA	3 ppm		Canada. LEMT de l'Ontario. (Contrôle de l'exposition aux agents biologiques ou chimiques), dans sa version modifiée (11 2010)
2-aminoéthanol	8 HR ACL	3 ppm		Canada. LEMT de la Saskatchewan (Règlement sur la santé et la sécurité au travail, 1996, tableau 21), dans leur version modifiée (05 2009)
	15 MIN ACL	6 ppm		Canada. LEMT de la Saskatchewan (Règlement sur la santé et la sécurité au travail, 1996, tableau 21), dans leur version modifiée (05 2009)
2-aminoéthanol	STEL	6 ppm	15 mg/m3	Canada. LEMT du Québec, (Ministère du Travail. Règlement sur la qualité du milieu de travail), dans leur version modifiée (09 2017)
	TWA	3 ppm	7.5 mg/m3	Canada. LEMT du Québec, (Ministère du Travail. Règlement sur la qualité du milieu de travail), dans leur version modifiée (09 2017)
2-aminoéthanol	TWA	3 ppm		États-Unis. ACGIH, valeurs limites d'exposition, dans leur version modifiée (03 2012)
	STEL	6 ppm		États-Unis. ACGIH, valeurs limites

			d'exposition, dans leur version modifiée (03 2012)

Contrôles Techniques Appropriés Aucune information disponible.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Informations générales: Utiliser l'équipement de protection individuel requis.

Protection des yeux/du visage: Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux ou des lunettes étanches.

Protection de la Peau

Protection des Mains: Aucune information disponible.

Autres: Porter des gants, des chaussures et des vêtements de protection résistant aux produits chimiques, et correspondant au risque d'exposition. Contacter un professionnel de l'hygiène et sécurité ou le fabricant pour tout détail.

Protection Respiratoire: En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. Demander l'avis du superviseur sur les normes de protection respiratoire de la société.

Mesures d'hygiène: Toujours adopter de bonnes pratiques d'hygiène personnelle, telles que lavage après manipulation de la substance et avant de manger, de boire ou de fumer. Laver régulièrement la tenue de travail pour éliminer les contaminants. Mettre au rebut les chaussures qui ne peuvent pas être lavées.

9. Propriétés physiques et chimiques

Aspect

État:	liquide
Forme:	Aucune information disponible.
Couleur:	Ambre
Odeur:	Légère
Seuil de perception de l'odeur:	Aucune information disponible.
pH:	9.8
Point de fusion/point de congélation:	Aucune information disponible.
Température d'ébullition initiale et intervalle d'ébullition:	Aucune information disponible.
Point d'éclair:	Non applicable
Taux d'évaporation:	Aucune information disponible.
Inflammabilité (solide, gaz):	Aucune information disponible.

Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou d'explosivité

Limites d'inflammabilité - supérieure (%):	Aucune information disponible.
Limites d'inflammabilité - inférieure (%):	Aucune information disponible.
Limites d'explosivité - supérieure:	Aucune information disponible.

Limites d'explosivité - inférieure:	Aucune information disponible.
Pression de vapeur:	Aucune information disponible.
Densité de vapeur:	Aucune information disponible.
Densité:	Aucune information disponible.
Densité relative:	0.995 (15.6 °C)
Solubilités	
Solubilité dans l'eau:	Soluble
Solubilité (autre):	Aucune information disponible.
Coefficient de partition (n-octanol/eau):	Aucune information disponible.
Température d'auto-inflammation:	Aucune information disponible.
Température de décomposition:	Aucune information disponible.
Viscosité:	> 20.5 mm2/s (40 °C, Mesurée)

10. Stabilité et réactivité

Réactivité:	Non réactif pendant l'utilisation normale.
Stabilité chimique:	Ce produit est stable dans des conditions normales.
Possibilité de réactions dangereuses:	Aucun(e)(s) dans les conditions normales.
Conditions à éviter:	Éviter tout chauffage ou contamination.
Matières incompatibles:	Aucune information disponible.
Produits de décomposition dangereux:	La décomposition thermique ou la combustion peut libérer des oxydes de carbone et d'autres gaz ou vapeurs toxiques.

11. Informations toxicologiques

Informations sur les voies d'exposition probables

Inhalation:	L'inhalation est la principale voie d'exposition. À concentration élevée, les vapeurs, émanations ou brouillards peuvent être irritants pour le nez, la gorge et les muqueuses.
Contact avec la Peau:	Le contact prolongé avec la peau peut entraîner des rougeurs et de l'irritation.
Contact oculaire:	Le contact oculaire est possible ; il doit être évité.
Ingestion:	Peut être ingéré par accident. L'ingestion peut provoquer irritation et malaises.

Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

Inhalation:	Aucune information disponible.

Contact avec la Peau: Aucune information disponible.

Contact oculaire: Aucune information disponible.

Ingestion: Aucune information disponible.

Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë (répertorier toutes les voies d'exposition possibles)

Ingestion
Produit: ETAmél: > 5000 mg/kg

Contact avec la peau
Produit: ETAmél: > 5000 mg/kg

Inhalation
Produit: Non classé comme présentant une toxicité aiguë d'après les données disponibles.

Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée
Produit: Aucune information disponible.

Corrosion ou Irritation de la Peau
Produit: Aucune information disponible.

Blessure ou Irritation Grave des Yeux
Produit: Aucune information disponible.

Sensibilisation Respiratoire ou Cutanée
Produit: Peut provoquer une allergie cutanée.

Cancérogénicité
Produit: Aucune information disponible.

Monographies du CIRC sur l'évaluation des risques de cancérogénicité pour l'homme:
Aucun composant cancérigène identifié

États-Unis. Rapport du NTP (National Toxicilogy Program) sur les cancérogènes :
Aucun composant cancérigène identifié

Liste des cancérogènes de l'ACGIH:
Aucun composant cancérigène identifié

Mutagénicité des Cellules Germinales

In vitro
Produit: Aucune information disponible.

In vivo
Produit: Aucune information disponible.

Toxicité pour la reproduction

Produit: Une étude humaine de la population de travailleurs de borate exposée au travail n'a montré aucun effet néfaste sur la reproduction. Les études chez l'animal indiquent que l'acide borique réduit ou inhibe la production de sperme, provoque une atrophie testiculaire et, lorsqu'il est administré à des animaux gravides pendant la gestation, peut provoquer des modifications du développement. Ces études sur les aliments pour animaux ont été menées dans des conditions d'exposition chronique, entraînant des doses dépassant de nombreuses fois celles qui pourraient résulter de l'inhalation de poussières en milieu professionnel. Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.

Toxicité Spécifique au Niveau de l'Organe Cible- Exposition Unique
Produit: Aucune information disponible.

Toxicité Spécifique au Niveau de l'Organe Cible- Expositions répétées
Produit: Aucune information disponible.

Risque d'Aspiration
Produit: Aucune information disponible.

Autres effets: Aucune information disponible.

12. Informations écologiques

Écotoxicité:

Risques aigus pour l'environnement aquatique:

Poisson
Produit: Aucune information disponible.

Invertébrés Aquatiques
Produit: Aucune information disponible.

Risques chroniques pour l'environnement aquatique:

Poisson
Produit: Aucune information disponible.

Invertébrés Aquatiques
Produit: Aucune information disponible.

Toxicité pour les plantes aquatiques
Produit: Aucune information disponible.

Persistance et dégradabilité

Biodégradation
Produit: Aucune information disponible.

Rapport DBO/DCO
Produit: Aucune information disponible.

Potentiel de bioaccumulation

Facteur de Bioconcentration (BCF)
Produit: Aucune information disponible.

Coefficient de Partage n-octanol/eau (log Kow)
Produit: Aucune information disponible.

Mobilité dans le sol: Aucune information disponible.
Autres effets néfastes: Aucune information disponible.

13. Considérations relatives à l'élimination

Instructions pour l'élimination: Le rejet, le traitement et l'élimination peuvent être soumis à des lois nationales, régionales ou locales. Éliminer les déchets dans une installation de traitement et d'élimination des déchets appropriée conformément aux lois et aux réglementations en vigueur et en fonction des caractéristiques du produit au moment de l'élimination. C'est la responsabilité de l'utilisateur de produit ou du propriétaire pour déterminer au moment de la disposition, qui se perdent les règlements doivent être appliqués.

Emballages Contaminés: Les conteneurs vides doivent être acheminés vers un site agréé pour le traitement des déchets à des fins de recyclage ou d'élimination.

14. Informations relatives au transport

TDG
Non réglementé.

IMDG
Non réglementé.

IATA
Non réglementé.

15. Informations relatives à la réglementation

Réglementations fédérales du Canada
Liste des substances toxiques (LCPE, Annexe 1)
Non réglementé

Liste des substances d'exportation contrôlée (LCPE 1999, Annexe 3)
Non réglementé

Inventaire national des rejets de polluants (INRP)
Canada Substances de l'Inventaire national des rejets de polluants (INRP), partie 5, COV's faisant l'objet d'une déclaration plus détaillée
NPRI PT5 Non réglementé

Canada. Loi canadienne sur la protection de l'environnement (CEPA). Inventaire national des rejets de polluants (INRP) (Gaz.Can. Partie I, 135:12, 940)

NPRI Non réglementé

Gaz à effet de serre

Non réglementé

16.Autres informations, y compris la date de préparation ou la dernière révision

Date de Publication:	02/24/2023
Date de Révision:	02/24/2023
Version n°:	1.2
Autres Informations:	Aucune information disponible.
Avis de non-responsabilité:	Ces informations sont fournies sans garantie et sont censées être exactes. Les informations doivent fournir la base d'une détermination indépendante des méthodes pour assurer la sécurité des travailleurs et l'environnement.